



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

APPEL À PROJET

Label régional « l'apprentissage en Nouvelle-Aquitaine »

Publics concernés

Entreprise

Domaines secondaires

Apprentissage

Ce label s'inscrit dans la feuille de route pour le développement de l'apprentissage en Nouvelle-Aquitaine votée le 10 avril 2020. Il vise à inciter, valoriser et soutenir les organismes de formations qui s'engagent, au-delà de la certification nationale, à mettre en œuvre des pratiques innovantes et qualitatives pour s'adapter de manière continue aux besoins des bénéficiaires de l'apprentissage.

Échéances

Les dossiers pourront être déposés au fil de l'eau jusqu'au **31 juillet 2022**.

Objectifs

Identifier et soutenir un réseau d'organismes de formation par l'apprentissage qui choisissent de s'inscrire dans les orientations régionales en matière de développement de l'apprentissage,

Maintenir une dynamique régionale et une offre de service qualitative aux apprentis et aux entreprises

Favoriser l'engagement des organismes de formation dans une démarche d'amélioration continue

Bénéficiaires

Organismes de formation prenant en charge des formations par voie d'apprentissage

Ils doivent être localisés en Nouvelle-Aquitaine et respecter l'ensemble des obligations réglementaires posées par la loi du 5 septembre 2018 notamment la déclaration d'activité auprès de la DIRECCTE et l'obtention de la certification « qualité » nationale.

Montant

Le label ne donne pas directement lieu à des aides.

En revanche, il est le préalable indispensable à l'obtention du soutien de la Région au travers de l'appel à projet "carte contractuelle des formations par apprentissage" ou du règlement d'intervention portant sur les investissements concourant au développement de l'apprentissage.

Critères de sélection

La Région souhaite voir se développer sur son territoire un réseau d'organismes de formation mettant en œuvre une offre de service répondant aux finalités suivantes :

Accompagner les candidats à l'apprentissage et favoriser leur intégration dans le dispositif

Mettre en place les conditions de réussite des parcours et favoriser la qualité de vie des apprentis

S'assurer et veiller aux conditions de réussite du parcours de formation de l'apprenti dans l'entreprise

Comment faire ma demande ?

Les organismes de formation souhaitant obtenir le label devront déposer une demande par courriel à l'adresse – label.apprentissage@nouvelle-aquitaine.fr.

Elle sera composée des éléments suivants :

le dossier de candidature téléchargeable plus bas dûment renseigné ;

les documents prouvant le respect des nouvelles obligations réglementaires ou celles permettant de justifier l'engagement des démarches nécessaires dans les délais posés par la loi ;

une auto-évaluation du niveau d'engagement et de respect de chacun des critères présentés dans le présent cahier des charges réalisée au moment du dépôt du dossier et les propositions formulées pour les atteindre ;
toutes pièces jugées utiles pour démontrer les actions existantes ou projetées.

Le label est accordé jusqu'au 31 décembre 2022. A ce terme, le label sera reconduit 1 fois pour 1 an à la production de l'ensemble des pièces que l'organisme de formation s'est engagé à fournir.

Consultez tout le dossier sur la Feuille de route Apprentissage Nouvelle-Aquitaine sur : apprentissage-en-nouvelle-aquitaine.fr